

Foire aux questions : déconfinement

Déplacements, sécurité... Retrouvez l'ensemble des réponses à vos questions sur le déconfinement à La Madeleine.

Déplacements

Quelles sont les conditions pour se déplacer ?

Les déplacements sont autorisés à plus de 100 km à partir du 02 juin 2020.

Puis-je faire du sport en dehors de chez moi ?

Les sports collectifs sont autorisés dans le respect du protocole sanitaire et les sports de combat restent interdits jusqu'à nouvel ordre.

Puis-je me rendre aux Jardins Familiaux ?

Oui, l'accès aux Jardins Familiaux est autorisé à condition de respecter strictement les règles suivantes liées au COVID-19 :

- Les gestes et postures-barrières devront être strictement respectés :
 - lavez-vous très régulièrement les mains,
 - toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir,
 - utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle,
 - saluez sans serrer la main,
 - arrêtez les embrassades.
- Tout prêt de matériel entre sociétaires est prohibé.

Puis-je assister à des obsèques ?

Oui, dans le respect des gestes barrières.

Est-ce que les rassemblements religieux sont autorisés ?

Oui, les rassemblements religieux sont autorisés dans le respect des gestes barrières.

Puis-je me rendre à l'ancien cimetière et au nouveau cimetière ?

Oui, les cimetières sont rouverts du lundi au dimanche de 9 à 18h, dans le respect des règles de distanciation physique à compter de samedi 30 mai 2020.

Le marché de La Madeleine est-il organisé les lundis et vendredis ?

Oui, le marché madeleinois a lieu les lundi et vendredi de 8h à 13h et rouvert à l'ensemble des commerces alimentaires et non alimentaires. Les règles de distanciation physique restent de rigueur :

- Porter obligatoirement un masque ou une visière
- Ne pas utiliser de cycle (vélo ou autres), même tenu en main
- Faire vos courses à une seule personne par foyer
- Appliquer les gestes barrières
- Respecter une distance d'1 mètre entre vous et toute personne
- Ne pas toucher les produits
- Limiter le temps passé sur le marché

- Laisser la priorité aux personnes âgées, handicapées et/ou fragiles
- Payer de préférence par carte bancaire

Les parcs, jardins et aires de jeux restent-ils fermés ?

Les parcs et jardins rouvrent à partir du 30 mai 2020 :

- Gardez vos distances avec les personnes extérieures à votre foyer
- Jetez votre matériel de protection usagé (masques, gants...) dans les corbeilles
- Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits
- Les aires de jeux sont accessibles, les enfants sont sous la responsabilité des parents dans le respect des gestes barrières.

Les boîtes à livres restent inaccessibles.

Les caniparcs sont-ils ouverts ?

Les caniparcs comme l'ensemble des parcs et jardins rouvrent à partir du 30 mai 2020

Est-on autorisé à emprunter les berges de la Deûle ?

Oui, l'interdiction a été levée par le Préfet. Les promenades et activités sportives sont autorisées.

Aucun groupe de plus de 10 personnes ne peut emprunter les berges.

Services et équipements municipaux

Comment faire pour accéder aux services de la Mairie ?

La Mairie réouvre à partir de lundi 15 juin aux horaires habituels.

[Toutes les informations.](#)

La Mairie met-elle à disposition des masques, du gel hydro-alcoolique et des gants ?

La Mairie ne dispose pas de gel hydro-alcoolique et de gants.

La Ville a souhaité doter prioritairement l'ensemble des personnes âgées de plus de [70 ans et des personnes souffrants de pathologies listées par le Ministère de la Santé et de la Solidarité](#).

Une distribution de masques en tissu réutilisable a été réalisée pour tous les habitants. Vous n'avez pas encore demandé votre masque ? Faites-vous connaître en [cliquant ici](#).

Est-ce que le service de navette mis en place par la mairie reprend le 11 mai ?

Oui le service de navette reprend le 11 mai dans la limite de 3 personnes. Le port du masque est obligatoire.

Est-il nécessaire de procéder à la désinfection de l'espace public ?

Le [Haut Conseil de la Santé Publique](#) recommande de ne pas mettre en œuvre de politique de nettoyage spécifique de désinfection. En effet, le recours à des désinfectants de type javel est déconseillé notamment en lien avec les conséquences potentiellement préjudiciables de ces pratiques sur l'environnement.

Puis-je appeler la Police Municipale en cas de problème de voisinage ?

Oui, la Police Municipale reste à votre disposition en cas de problèmes, appelez le 03 20 74 17 25.

Qui faut-il appeler en cas d'attroupement ?

La Police Municipale au 03 20 74 17 25 qui interviendra dans le cadre de ses horaires de présence sur le terrain. En dehors de ces horaires, c'est la Police Nationale qu'il faut contacter.

La piscine et la médiathèque réouvrent-elles ?

Piscine : en attente. Les services municipaux sont en cours de réorganisation sur ce point.

La médiathèque a rouvert dans les conditions présentée ci-dessous :

À compter du 12 mai, vous pouvez rendre vos documents empruntés uniquement par la boîte automatique de retours, rue Lalo.

Trois moyens sont mis à votre disposition pour emprunter de nouveau :

- Réservez en ligne sur le [site de la médiathèque](#)
- Réservez par téléphone : 03 59 09 59 09
- Profitez des « paniers thématiques » préconstitués

Lorsque la réservation est prête, les usagers sont avertis et sont invités à retirer leurs ouvrages aux horaires suivant : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Pour les publics ne pouvant pas se déplacer, le portage à domicile sera privilégié.

Solidarité

Comment puis-je venir en aide à des personnes âgées ou isolées ?

Pour apporter votre aide, vous pouvez contacter le 03 20 12 79 92.

Est-ce que les personnes âgées qui ne sont pas inscrites au CCAS peuvent bénéficier d'aide ?

Oui, elles peuvent appeler le 03 20 12 79 92 pour se faire connaître.

Écoles

Dans quelles conditions les écoles ont été rouvertes ?

Les écoles rouvrent en respectant le protocole sanitaire établi par l'Etat.

Seuls les enfants et les adultes travaillant au sein de l'école sont autorisés à pénétrer dans les lieux.

Qu'en est-il des activités périscolaires ?

Les garderies du matin et du soir sont proposés. La cantine est également maintenue. Le temps d'étude est transformé en temps de garderie.

Collecte des déchets

Est-ce que la collecte des déchets est maintenue à La Madeleine ?

Oui, le service de collecte des déchets non recyclables est maintenue deux fois par semaine.

À compter de lundi 8 juin, les déchets recyclables seront de nouveau collectés 1 fois par semaine, le mardi.

[Des conteneurs à déchets recyclables](#) sont accessibles sur le parking des services techniques pendant les horaires d'ouverture des services.

Pour plus de renseignements sur la gestion des déchets, consultez le [site d'Esterra](#)

Est-ce que la déchetterie de La Madeleine est ouverte ?

Oui, à partir de lundi 04 mai, la déchetterie de La Madeleine sera ouverte pour les particuliers sur présentation du pass'déchetteries aux horaires suivants :

- Lundi de 9h à 18h
- Du mardi au samedi de 7h30 à 18h
- Dimanche de 8h à 13h

Les déchets acceptés

Pour garantir une meilleure fluidité, les métropolitains sont invités à organiser le tri de leurs déchets préalablement à leur arrivée sur le site. Vous pourrez y déposer :

- déchets verts,
- cartons vidés de leur contenu (pas d'emballages de calage en plastique ou polystyrène),
- bois (pas de meubles)
- gravats dans une limite de 2m³.

Les contenants (sachets plastiques par exemple) devront être repris par les usagers.

Sont acceptés à compter du 1^{er} juin

- déchets d'équipement et d'ameublement
- déchets diffus spécifiques (pots de peinture, solvants...)
- déchets d'équipements électriques et électroniques (petits et gros électroménagers...)
- réemploi (jouets, chaises, vaisselles, objets de décoration, vélos, outillages, ...)
- encombrants « incinérables » (moquette, tapis, polystyrène, ...)
- radiographies
- déchets d'activités de soins à risques Infectieux (seringues, cotons, pansements...)
- médicaments non utilisés
- piles et accumulateurs
- extincteurs
- batteries de voiture

Les mesures à respecter en déchetteries

Les usagers invités à pénétrer sur le site le seront en nombre très limités (5 à 7 usagers en même temps et maximum 2 personnes par véhicule) afin de respecter les règles de distanciation physique. Une fois sur place, il est demandé de veiller à l'application stricte des gestes barrières, dans les déplacements sur le plateau ou devant les bennes de déchargement (une personne à la fois).

Le temps d'attente pour accéder à la déchetterie sera donc impacté.

Le port d'un masque et de gants est recommandé.

À noter que les agents travaillant en déchetterie ne pourront en aucun cas apporter leur aide pour le déchargement, ni prêter d'éventuels outils de nettoyage.

Ces nouvelles modalités de dépôts sont susceptibles d'évoluer selon les mesures définies par les autorités et l'évolution de la crise sanitaire.

Puis-je prendre rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants à domicile ?

Oui, à partir de lundi 4 mai 2020. Les métropolitains peuvent à nouveau contacter le service au 0 800 203 775 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h sans interruption pour organiser un [rendez-vous de collecte des encombrants](#).

Emploi

Je suis demandeur d'emploi, puis-je m'inscrire à Pôle Emploi ?

Oui, un accueil téléphonique et un traitement des demandes par mails sont assurés. Plus d'informations sur le site de [Pôle Emploi](#).

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur le [Portail emploi](#) de la Ville. Une fois inscrit, créez votre CV et diffusez le en candidature spontanée à des recruteurs de votre secteur d'activité.

Je suis demandeur d'emploi, vais-je continuer à être indemnisé ?

Oui, les services liés au versement des allocations fonctionnent normalement. Il n'y a pas de retard de traitement. Plus d'informations sur le [site de Pôle Emploi](#).

Je cherche à recruter, puis-je m'adresser à Pôle Emploi ?

Oui, les conseillers entreprises sont joignables au 39 95. Ils se mobilisent pour répondre aux besoins de recrutement et particulièrement sur les secteurs sensibles : Agriculture, Agroalimentaire, Chimie, Commerce, Énergie, Logistique, Pharmacie, Sanitaire & Social, Santé, Sécurité et Transport.

Inscrivez-vous gratuitement sur le [Portail emploi](#) de la Ville : recevez les CV de candidats de votre secteur d'activité, sans spam et accédez à la CVthèque en ligne

Publié le 13 mai 2020